



**LISTE DES PIÈCES À FOURNIR POUR UNE INSCRIPTION  
ADMINISTRATIVE - ANNEE UNIVERSITAIRE 2021-2022**

À tout moment les originaux des pièces mentionnées ci-dessous pourraient être demandés.

Toutes les pièces sont obligatoires.

L'inscription sera effective uniquement lorsque toutes les pièces justificatives seront validées dans PJ web.

**INSCRIPTION MASTER 1 et 2 - 1<sup>ère</sup> inscription à l'UM (ou inscription antérieure à 2020-2021)**

- Carte Nationale d'Identité / Passeport / Titre de séjour ou récépissé (en cours de validité)
- Déclaration sur l'honneur (*formulaire à télécharger sur le site internet*)
- Attestation d'assurance responsabilité civile en cours de validité au nom de l'étudiant(e) ou attestation d'assurance scolaire/ extra-scolaire pour l'année universitaire 2021-2022
- Pour une inscription en Master 1 le relevé de notes de licence 3 portant la mention ADMIS
- Pour une inscription en Master 2 le relevé de notes du Master 1 portant la mention ADMIS
- Si vous êtes étudiant(e) international(e), le diplôme de fin d'études secondaires accompagné d'une traduction assermentée (si le document n'est pas rédigé en français)
- 1 photo d'identité récente répondant aux critères de la République Française (*JPEG ou JPG UNIQUEMENT*)
- Admission favorable de e-candidat
- Titre de paiement : De préférence carte bancaire Visa ou MasterCard, ou virement (chèque à l'ordre de l'Agent comptable de l'UM, accepté UNIQUEMENT en cas d'impossibilité de paiement en ligne).

**INSCRIPTION MASTER 1 et 2 - inscrit en 2020/2021 à l'UM**

- Attestation d'assurance responsabilité civile en cours de validité au nom de l'étudiant(e) ou attestation d'assurance scolaire/ extra-scolaire pour l'année universitaire 2021-2022
- Carte Nationale d'Identité / Passeport / Titre de séjour ou récépissé (en cours de validité)
- Déclaration sur l'honneur (*formulaire à télécharger sur le site internet*)
- Titre de paiement : De préférence carte bancaire Visa ou MasterCard, ou virement (chèque à l'ordre de l'Agent comptable de l'UM, accepté UNIQUEMENT en cas d'impossibilité de paiement en ligne).

**SELON LA SITUATION**

- Si vous êtes mineur(e) à la date d'inscription, le formulaire « autorisation d'inscription pour étudiant(e) mineur(e) » (*formulaire à télécharger sur le site internet*)
- Si vous êtes boursier(e), la notification de la bourse 2021-2022
- Attestation nominative CVEC (*l'attestation peut vous être demander si le logiciel trouve une incohérence lors de l'IA ou plus tard*)
- Si vous êtes pupille de la Nation, le jugement du TGI

**NB : les étudiant(e)s en formation continue doivent s'adresser au Service de la Formation Continue ([christine.cayron@umontpellier.fr](mailto:christine.cayron@umontpellier.fr)) qui procèdera à leur inscription selon des modalités spécifiques.**